



# Vue d'ensemble

## ■ Thème du mois : les TMS

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la **première cause de maladies professionnelles** dans le BTP. Le port de charge, les vibrations des outils, les postures contraignantes favorisent leur apparition. Les conséquences pour l'entreprise comme l'absentéisme et la perte de productivité peuvent être importantes. Il est possible d'agir pour mieux appréhender et limiter les risques TMS.

**1 Former votre personnel** à mieux analyser les situations de travail et apprendre à les optimiser (formation **ADAPT BTP**)

**2 Sensibiliser vos équipes** via une information simple et illustrée (affiches téléchargeables gratuitement et personnalisables)

**3 Choisissez d'acheter du matériel** qui améliore les conditions de travail aidé par la **subvention** de l'OPPBTB

**4 Réaliser votre DUer** qui permet l'évaluation de ce risque et l'établissement d'un **plan d'action associé** : facile et gratuit via l'espace e-prevention de preventionbtp.fr



Rubrique réalisée avec



Pour plus d'informations : [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)



[www.sistbtp.com](http://www.sistbtp.com)

## Conseils d'experts

### Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Les TMS sont des pathologies dues à des tâches effectuées: trop fort, trop vite, trop longtemps.

Les causes en sont multiples et souvent associées :

- facteurs biomécaniques : hyper sollicitation des articulations et du rachis, gestes répétés, postures inconfortables, port de charges...;
- facteurs organisationnels : organisation, rangement de chantier, absence d'autonomie, rythme, ambiance, conditions de travail... ; facteurs aggravants : froid, vibrations, stress... ;
- facteurs individuels : antécédents personnels, ancienneté, âge...

Les conséquences des TMS pour les salariés sont des douleurs, des difficultés à réaliser les tâches, des arrêts de travail, avec parfois des séquelles... les TMS sont la première cause d'inaptitude. Pour l'entreprise, les TMS sont source de baisse de la performance et de la qualité, d'absentéisme, de désorganisation du travail...

La prévention des TMS nécessite une approche globale. Votre service de santé au travail, avec ses compétences multidisciplinaires, est votre partenaire privilégié pour vous accompagner dans cette démarche.

**Jean-Philippe Tournemine, président de GNMST BTP**



Rubrique réalisée avec

